

1001391404

DATE DEPOT :	2010-02-12
NUMERO DE DEPOT :	13914
N° GESTION :	2010D00657
N° SIREN :	520180969
DENOMINATION :	FINEXGA
ADRESSE :	5 rue Robert de Flers 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/01/21
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	

CONTRAT D'APPORTS DE DROITS SOCIAUX
de la sas TEFINAT à
la Société Civile Financière Familiale (scff)
FINEXGA

N°2 du 21 janvier 2010

Entre les soussignés,

- Monsieur Willy Dorr, né le 14 août 1949 à Villiers sur Marne (94350), de nationalité Française et demeurant 78 bis avenue du Général de Gaulle 94430 Chennevières,
- Monsieur Garry Dorr, né le 17 septembre 1984 à Paris 8^{ème}, de nationalité Française et demeurant 64 avenue Henri Martin 75116 Paris,

d'une part,

- ◆ et la Société Civile Financière et Familiale dénommée "FINEXGA", en cours de constitution, ayant son siège social 5 rue Robert de Flers 75015 Paris et représentée par Monsieur Garry Dorr, associé et dument habilité,

d'autre part,

✓ Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME

Le 04/02/2010 Bordereau n°2010/63 Case n°9

Ext 744

Enregistrement : 125 € Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

Nicolas BALAN
Agent des Impôts

ORIGINAL

S M

Il est préalablement exposé ce qui suit concernant la Société par Actions Simplifiée TEFINAT :

- ↳ Capital de 40.000 € divisé en 2.500 actions de 16 € de valeur nominale, entièrement libérées
- ↳ Création en date du 13/10/1987
- ↳ Siège social : 18 rue Blanche 75009 Paris
- ↳ RCS Paris B 342 502 259
- ↳ Objet principal : Restauration

La répartition du capital s'établit ainsi :

> à Monsieur Willy Dorr :	971 actions
> à Monsieur Garry Dorr :	29 actions
> à la société WG HAROLD sas :	1.500 actions
Total :	<u>2.500 actions</u>

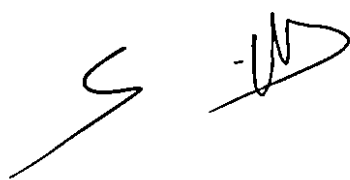
La valeur estimative de ces apports a été déterminée sur la base d'un montant représentant 100% du capital social établi à 2.210.000 €, soit 884 € par action.

Ainsi, il en ressort pour des apports de 1.000 actions sur 2.500 composant le capital social, soit 40%, une valorisation globale de :

$$\frac{2.210.000 \text{ €} \times 1.000}{2.500} = \underline{\underline{884.000 \text{ €}}}$$

correspondant à 1.000 actions au prix unitaire de 884 €.

Ces estimations ont été confirmées par la société AUDIXI, Commissaire aux Comptes de la sas TEFINAT, en date du 12 janvier 2010.



Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

1) Apports de titres

Par les présentes, les soussignés font apports de titres sous les garanties ordinaires et de droit à la société FINEXGA (scff) à hauteur de 40 % du capital, soit 1.000 actions selon les conditions suivantes :

1.1) Désignation :

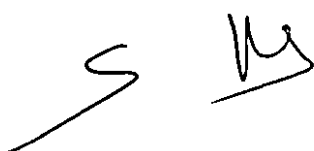
↳ 971 actions détenues en toute propriété par Monsieur Willy Dorr, portant les numéros 1 à 971 au prix de :	858.364 €
↳ 29 actions détenues en toute propriété par Monsieur Garry Dorr, portant les numéros 972 à 1.000, au prix de :	25.636 €
soit des apports de actions pour :	<u>884.000€</u>

1.2) Répartitions des apports

Il y a lieu de rappeler qu'un rapport de synthèse sur la valorisation actualisée de 100% des actions, sur la base des éléments découlant du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2009, a été établi en date du 9 janvier 2010 sur une estimation globale de 2.210.000 €.

Ensuite, il a été confirmé que ces apports se répartiraient en deux parties constitutives, à savoir :

↳ à titre d'apports en capital à concurrence de la somme totale de : soit 1.000 actions au prix de 805 €	805.000 €
↳ à titre d'apports en soulte pour un montant de : soit 1.000 actions au prix de 79 €	179.000€
Total des apports effectués :	<u>884.000 €</u>



En conséquence, les apports en nature de titres purs et simples et en toute propriété, se présentent ainsi qu'il suit :

ANALYSE ET RECAPITULATION DES APPORTS DE 1.000 ACTIONS TEFINAT sas

	Total	Par Mr. Willy Dorr	Par Mr. Garry Dorr
Nbre. d'actions apportées	1.000	971	29
Capitalisation en apports : > valeurs représentatives d'actif 1.000 actions x 884 €	884.000 €	858.364 €	25.636 €
Apports en constitution du capital social de scff FINEXGA 1.000 actions x 805 €	805.000 €	781.655 €	23.345 €
Apport à titre de soulte constitutive des apports globaux 1.000 actions x 79 €	79.000 €	76.709 €	2.291 €
Valeurs de passif	<u>884.000 €</u>	<u>858.364 €</u>	<u>25.636 €</u>

Les titres dont il s'agit sont la propriété des apporteurs et sont dument justifiés par les comptes d'actionnaires certifiés conformes.



1.3) Propriété – Jouissance :

La Société Civile FINEXGA bénéficiaire des apports, aura la pleine propriété des 1.000 actions avec effet au jour de la signature des statuts constatant les apports constitutifs du capital social à hauteur de 805.000 € et ceux constitutifs de la soulte pour 79.000 €.

Elle aura également la jouissance de ces titres à la même date.

1.4) Déclarations des apporteurs :

Ils déclarent et confirment qu'à leur connaissance, les droits sociaux apportés :

- ✓ ne sont grevés d'aucune inscription de nantissement
- ✓ n'ont pas d'obstacle à leur libre transmission
- ✓ sont leur pleine propriété et peuvent en disposer

2) Rémunérations des apports

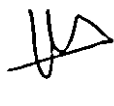
Les valeurs constitutives sont donc équivalentes à 858.364 € pour Monsieur Willy Dorr et à 25.636 € pour Monsieur Garry Dorr, formant la totalité des apports.

2.1) Ainsi, les apports en capital à FINEXGA scff, soit la somme totale de 805.000 €, sont rémunérés par la création de 8.050 parts sociales de 100 € chacune de valeur nominale de la Société Civile Financière Familiale FINEXGA et portant les numéros 11.138 à 19.187.

Les parts sociales ainsi créées sont attribuées comme suit :

- | | | |
|---|---|-------------|
| ✓ | à Monsieur Willy Dorr
portant les n° 11.138 à 18.954 | 7.817 parts |
| ✓ | à Monsieur Garry Dorr
portant les n° 18.955 à 19.187 | 233 parts |

Total :	<u>8.050 parts</u>
---------	--------------------

2.2) Les apports constitutifs de la soule, d'un montant total de 79.000 € sont répartis proportionnellement au nombre d'actions apportées, à savoir :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| ✓ à Monsieur Willy Dorr, la somme de | 76.709 € |
| soit 971 actions x 79 € | |
| ✓ à Monsieur Garry Dorr, la somme de | 2.291 € |
| soit 29 actions x 79 € | |

total :	<u>79.000 €</u>
---------	-----------------

3) **Conditions particulières : régime fiscal :**

En matière de droits d'enregistrement, il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 810 bis alinéa I du Code Général des Impôts, le présent apport est exonéré de droits d'enregistrement.

En matière d'impôt sur le revenu, les apporteurs déclarent bénéficier de plein droit des dispositions combinées des articles 150-OA et 150-OB du Code Général des Impôts, lesquels prévoient notamment, un régime de sursis d'imposition pour les plus-values d'apports réalisées.

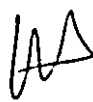
En tant que de besoin, il est précisé que l'apport faisant l'objet des présentes, aura sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan juridique.

4) **Frais :**

Tous les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportées par la Société Civile FINEXGA qui s'y oblige.

5) **Election de domicile :**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile au siège social de la société bénéficiaire des apports.

6) Pouvoirs :

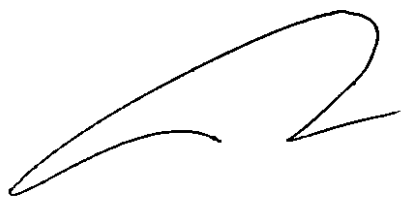
Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés ainsi que pour tous documents constatant la réalisation effective desdits apports afin d'accomplir ou faire accomplir toutes les formalités précitées et plus généralement, pour faire tout ce qui pourrait s'avérer nécessaire à cet effet.

Fait à Paris 15^{ème}
en 6 exemplaires
le 21 janvier 2010

Les apporteurs :

Willy Dorr

Garry Dorr



Pour la société en formation
bénéficiaire des apports
"FINEXGA" scff
Willy Dorr
Gérant

